

L' ARGUMENT PRAGMATIQUE

A partir de quelque chose qui est considéré comme une conséquence, on pourrait tirer une conclusion concernant l'existence ou la valeur d'autre chose.

J'appelle *argument pragmatique* un argument des conséquences qui apprécie un acte, un événement, une règle ou toute autre chose, en fonction de ses conséquences favorables ou défavorables; on transfère ainsi tout ou partie de la valeur de celles-ci sur ce qui est considéré comme cause ou obstacle.

Voici deux exemples caractéristiques de l'usage de cet argument. Le premier se trouve chez Hume dans son « Enquête sur les principes de la morale » :

« Peut-on prononcer un éloge plus fort d'une profession telle que le commerce ou la manufacture que de noter les avantages qu'elle procure à la société; et un moine ou un inquisiteur n'enrage-t-il pas quand nous traitons son ordre d'inutile ou de pernicieux à l'humanité ? , (1)

Le deuxième est emprunté à Locke et lui sert à critiquer le pouvoir spirituel des Princes :

« No peace and security, not so much as common friendship, can ever be established or preserved amongst men so long as this opinion prevails, that dominion is founded in grace and that religion is to be propagated by force of arms. » (2)

Cet argument joue un rôle si essentiel, que certains ont voulu ramener à lui toute argumentation raisonnable :

« Qu'est-ce qu'une *bonne raison* en fait de loi ? demande Bentham. C'est alléguer des biens ou des maux que cette loi tend à produire... Qu'est-ce qu'une *fausse raison* ? C'est alléguer, pour ou contre une loi, toute autre chose que ses effets, soit en bien, soit en mal ». (3)

C'est cette réduction de toute bonne argumentation dans le domaine de l'action ou même dans la théorie de la connaissance, à l'usage de l'argument pragmatique, qui caractérise l'utilitarisme d'une part, le pragmatisme de l'autre. Tout système philosophique se développe ainsi grâce à l'usage de l'un ou l'autre schéma argumentatif. C'est l'élimination, du moins dans la partie constructive du système, des autres types d'argumentation pouvant normalement faire pièce au schéma adopté, qui donne à la pensée philosophique son

(1) Section II, 2ème partie.

(2) Locke- The second Treatise of civil government and A letter concerning toleration, Oxford, Blackwell, 1948, p. 135.

(3) Bentham, Oeuvres, Bruxelles, 1829, t.I. Principes de législation, Ch. XIII, p. 40.

allure démonstrative. Par contre, les adversaires du système en question auront recours, dans leur critique, aux autres schémas argumentatifs. La suite de l'exposé permettra d'illustrer les rapports de la controverse philosophique avec le choix de l'un ou l'autre type d'argumentation.

Le transfert de la valeur des conséquences, opéré par l'argument pragmatique, s'établit d'habitude spontanément. L'argument ne demande, en effet, pour être admis par le sens commun, aucune justification. C'est, au contraire, le fait de ne pas en tenir compte qui est reconnu comme paradoxal et nécessite une explication. L'usage obvie de l'argument pragmatique ne suffisant pas à rendre compréhensible la passion de la chasse, Pascal trouvera un autre usage du même argument qui servira à fonder sa théorie du divertissement :

« Et ceux, écrit-il, ... qui croient que le monde est bien peu raisonnable de passer tout le jour à courir après un lièvre qu'ils ne voudraient pas avoir acheté, ne connaissent guère notre nature. Ce lièvre ne nous garantirait pas de la vue de la mort et des misères, mais la chasse - qui nous en détourne - nous en garantit. » (1)

Le transfert émotif opéré par l'argument pragmatique s'impose même de façon si évidente que bien souvent l'on croit tenir à quelque chose pour sa valeur propre, alors qu'on ne s'intéresse qu'aux conséquences. Ce phénomène est surtout remarquable quand des divergences à propos de l'opportunité d'une mesure résultent uniquement du fait que chacun des interlocuteurs n'a pris en considération qu'une partie des conséquences. (2)

Ces conséquences peuvent être présentes ou futures, assurées ou hypothétiques; leur influence s'exercera tantôt sur la conduite, tantôt uniquement sur le jugement.

L'argument pragmatique peut être fondé soit sur une liaison causale communément admise, vérifiable ou non, soit sur une liaison connue d'une seule personne, et dont il pourra justifier le comportement. Voici comment Odier, dans un ouvrage intitulé « L'angoisse et la pensée magique », résume le raisonnement du superstitieux :

« Si nous sommes treize à table, si j'allume trois cigarettes avec une seule allumette, eh bien ! je suis inquiète et ne vaud plus rien. Si j'exige au contraire que nous soyons douze, ou refuse d'allumer la troisième cigarette, alors je me sens rassurée et recouvre toutes mes facultés. Donc cette exigence et ce refus sont légitimes et raisonnables. En un mot, ils sont logiques et je suis logique avec moi-même. » (3)

(1) Pascal- Pensées, 205 (139 éd. Brunschvig), dans Oeuvre, éd. de la Pléiade, Paris, 1941.

(2) Cf. les remarques de D. Van Danzig dans Democracy in a World of Tensions, éd. by R. Mc Keon, University of Chicago Press, 1951, pp. 54-55.

(3) Ch. Odier - L'angoisse et la pensée magique, Neuchâtel 1948, p. 122.

Nous constatons que le superstitieux rationalise sa conduite en invoquant des arguments qui doivent paraître raisonnables à son interlocuteur : le désir d'éviter une déficience physique fournit en effet, en liaison avec l'argument pragmatique, une raison suffisante pour justifier une conduite, à première vue, déraisonnable. Comme on admet généralement qu'il vaut mieux, toutes choses égales par ailleurs, éviter un état d'inquiétude et de malaise, la discussion ne portera en l'occurrence, que sur la réalité du lien causal allégué par le superstitieux. Mais comment se servir de l'argument pragmatique quand il n'y a pas d'accord sur la valeur des conséquences ?

Lorsque la valeur des conséquences sur laquelle l'argument pragmatique se fonde est elle-même contestée, il est nécessaire d'appeler à la rescousse d'autres techniques argumentatives. C'est ainsi que J. St. Mill résout la difficulté qui provient de ce que tous les êtres n'apprécient pas le même genre de plaisirs en établissant entre ces derniers une hiérarchie qualitative, fondée sur une hiérarchie des êtres qui les éprouvent et de leurs facultés. Il se sert, à cet effet, de l'argument de *double hiérarchie* (1) qui, à partir d'une hiérarchie des êtres conclut à la hiérarchisation de leurs actes. (2) Et pour justifier, à son tour, la hiérarchie des êtres, d'une façon qui ne serait pas irrationnelle à ses yeux, il fait état de la supériorité de celui dont la connaissance englobe, comprend, celle de l'autre :

« It is better to be a human being dissatisfied than a pig satisfied; better to be Socrates dissatisfied than a fool satisfied. And if the fool, or the pig are of a different opinion, it is because they only know their own side of the question. The other party to the comparison knows both sides. » (3)

La supériorité du compétent est fondée sur le lieu commun que le tout vaut mieux qu'une de ses parties, dont l'application suppose d'ailleurs que l'homme ou le sage a vécu la vie d'un cochon ou d'un fou et a goûté à ses plaisirs.

Si l'argumentation de Mill, quel qu'en soit l'intérêt, s'écarte de l'utilitarisme classique, c'est qu'elle fait intervenir d'autres schèmes de raisonnement que l'argument pragmatique et enfreint par là la règle méthodologique de Bentham, indiquée plus haut.

L'argument pragmatique ne se borne pas à transférer une valeur donnée de l'événement-effet sur l'événement qui en serait la cause. Il permet également de passer d'un ordre de réalité à un autre, de l'appréciation des actes à celle de la personne, des fruits à l'arbre, de l'utilité d'une conduite à celle de la règle qui l'inspire. Il permet encore, et c'est alors qu'il paraît phi-

(1) Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca - *Traité de l'Argumentation*, Paris, Presses Univ. de France (sous presse) par. 76.

(2) J. St. Mill - *Utilitarianism*, ed. by J. Plamenatz, Oxford, Blackwell, 1949, pp. 169-171.

(3) J. St. Mill. *Op. cit.*, p. 172.

philosophiquement le plus intéressant, de voir dans les bonnes conséquences d'une thèse la preuve de sa vérité. Nous savons que des pragmatistes comme William James et Dewey ont développé une « instrumental view of truth » que James résume ainsi :

« The true is the name of whatever proves itself to be good in the way of belief, and good, too, for definite assignable reasons. » (1)

Mais il est curieux de noter que des penseurs, dont on admet qu'ils ont une conception absolutiste de la vérité, n'ont nullement dédaigné l'argument pragmatique pour faire prévaloir leur thèse. Quand il s'agit de fixer la doctrine orthodoxe concernant les rapports du libre arbitre et de la Grâce, Calvin n'hésite pas à écrire :

« Mais afin que la vérité de ceste question nous soit plus facilement éclaircie, il nous faut premièrement mettre un but, auquel nous adressions toute notre dispute. Or voici le moyen qui nous gardera d'erreur, c'est de considérer les dangers qui sont d'une part et d'autre. » (2)

De son côté, Leibniz produit l'argument pragmatique en faveur de sa thèse qui conclut à l'immortalité naturelle de l'âme :

« Car, écrit-il, il est infiniment plus avantageux à la religion et à la morale, sur tout dans le temps où nous sommes (où bien des gens ne respectent guère la révélation toute seule et les miracles) de montrer que les âmes sont immortelles naturellement, et que ce serait un miracle si elles ne le fussent pas, que de soutenir que nos âmes doivent mourir naturellement, mais que c'est en vertu d'une grace miraculeuse fondée dans la seule promesse de Dieu qu'elles ne meurent point. » (3)

C'est dans ce même esprit que le succès est présenté comme critère de la validité. La réussite, le bonheur, le salut, constituent dans bon nombre de philosophies et de religions l'ultime justification de leur système et de leurs dogmes, l'indice d'une conformité avec le réel, d'un accord avec l'ordre universel. L'argument pragmatique sert dans les traditions les plus variées. Le bonheur du sage, qu'il soit épicurien ou stoïcien, garantit la valeur de sa doctrine; ce n'est pas seulement dans les ordales et tournois que la cause qui triomphe est déclarée la meilleure. Et l'on sait que le réalisme hégélien sanctifie la réussite en conférant à l'histoire le rôle de juge suprême. Ce qui existe, a pu naître et se développer, ce qui est valorisé par le succès passé, gage de succès futur, constitue une preuve d'objectivité et de rationalité. Même les philosophes existentialistes, qui se prétendent antirationalistes, se résolvent néanmoins à voir dans l'échec d'une existence l'indice évident de son carac-

(1) W. James - What Pragmatism means, dans Essays in Pragmatism, Hafner Publishing Company, New York, 1948, p. 155.

(2) Calvin - Institution de la religion chrétienne, Genève, 1888, LII, ch. II par. 1.

(3) Leibniz - Oeuvres, éd. Gerhardt, 5ème vol. Nouveaux essais sur l'entendement, p. 60.

rière *non-authentique*. Le théâtre de Gabriel Marcel insiste volontiers sur cette idée. (1)

L'argument pragmatique fait dépendre des conséquences l'opinion que l'on aura de ce qui les détermine. Quand celles-ci sont divergentes, nous voilà en possession d'arguments favorables aux deux partis engagés dans la controverse. Aristote nous informe que l'utilisation de ces conséquences divergentes faisait tout l'objet de la *techné* de Callippe. Il en donnait l'exemple suivant :

« l'éducation expose à l'envie, ce qui est un mal, et rend savant, ce qui est un bien. » (2)

Pour échapper au va et vient des arguments en sens divers, Bentham propose le calcul utilitariste. Il suffit de déterminer quantitativement l'importance de chacune des conséquences, et d'appliquer les règles de l'arithmétique. Mais tout cela ne va pas sans difficultés, car il faudrait, dans chaque cas, connaître *l'ensemble* des conséquences auxquelles s'applique le calcul et déterminer *l'importance* de chacune d'entre elles; parfois il faudra préciser les *causes* auxquelles elles seraient imputables. Pour appliquer son calcul, Bentham écartera par principe tout autre élément d'appréciation que l'argument pragmatique. (3)

L'examen de ces conditions, que présuppose la « logique de l'utilité » permettra non seulement de prendre position à l'égard de l'utilitarisme, mais encore, nous l'espérons, de projeter quelque lumière sur les rapports d'un système philosophique avec des schèmes argumentatifs déterminés.

Il ne serait jamais possible de réunir l'ensemble des conséquences dont dépend l'application de l'argument pragmatique, si chaque conséquence avait dû, à son tour, être appréciée en fonction de ses propres conséquences, car la suite de celles-ci serait infinie. Pour éviter cette impasse deux solutions peuvent être envisagées : on peut admettre l'existence d'éléments derniers, dont l'estimation se ferait d'une manière immédiate, et jusqu'auxquels tout argument pragmatique devrait, *en droit*, être ramené; on peut, plus modestement, se contenter d'un *accord de fait* pour déterminer l'ensemble de ces conséquences ultimes.

La première solution conduirait la suite des conséquences jusqu'aux éléments derniers, des plaisirs ou des peines, par exemple, qui servant à apprécier tout ce qui les cause, seraient eux-mêmes objets d'une appréciation immédiate; grâce à leur évidence, ces éléments échapperaient à toute discussion et à toute argumentation. La deuxième solution ne relèverait pas de la métaphysique car, sans préciser a priori la nature des conséquences, elle s'efforcerait d'obtenir un accord à leur sujet. Il est vrai que cet accord n'en-

(1) Cf. G. Marcel - Un homme de Dieu.

(2) Aristote, Rhétorique, L.II., 1399 a.

(3) Cf. Bentham - Op.cit.v.I, p. 10.

registrerait qu'une situation de fait, précaire, car pouvant être remise en question, s'il y a lieu, mais qui, au moins, ne susciterait pas des difficultés de principe insurmontables.

L'application du principe de l'utilité suppose que l'importance de chacune des conséquences est invariable et la même pour tous; bien plus, pour qu'elle donne lieu à un calcul numérique, il faudrait que ces conséquences soient représentées par des grandeurs, non seulement comparables, mais même quantifiables à l'aide de techniques indiscutées. La réalisation de ces conditions donne lieu à des difficultés sans nombre. Même Bentham qui croyait à la possibilité d'un calcul utilitaire, parce qu'il niait l'existence entre les plaisirs et les peines de différences qualitatives irréductibles, était bien obligé de reconnaître qu'il y en avait de diverses espèces et que leur valeur dépendait de leur intensité, de leur durée, de la certitude, de la proximité, de leur fécondité, de leur pureté et de leur étendue. (1) Ces divers facteurs exercent une influence, pour ainsi dire objective, sur l'estimation des plaisirs et des peines. Mais Bentham reconnaît en outre que des différences de sensibilité font que les mêmes excitants ne produisent pas le même effet sur tous les sujets. Comment supposer, dans ces conditions, qu'un calcul des plaisirs soit réalisable et, à fortiori, quand on reconnaît, comme J. St. Mill, qu'il y a entre les plaisirs et les peines des différences qualitatives qui rendent ceux-ci, sans commune mesure ? Du coup, il faut recourir à la comparaison des conséquences et se contenter d'estimations, d'évaluations, qui dépendent à la fois du sujet et de ce qu'il apprécie. Mais s'il en est ainsi, l'usage de l'argument pragmatique présuppose l'existence d'un accord sur l'importance des conséquences. Comme il s'agira d'un accord de fait, que faute de critères objectifs, on ne peut pas transformer en accord de droit, il n'est pas essentiel non plus que ces conséquences soient de même nature.

L'hypothèse du calcul utilitaire suppose que les éléments de ce calcul constituent des grandeurs invariables, quel que soit le rôle qu'ils jouent dans l'ensemble de la situation. Mais apprécie-t-on de la même façon ce qui est fréquent et ce qui est rare ou même unique ? Un même effet sera différemment estimé s'il est isolé du contexte, si on lui attribue une valeur symbolique, s'il est perçu comme un jalon dans une certaine direction. Selon son interprétation, la signification qu'on lui accorde, un même fait sera apprécié d'une façon favorable ou défavorable.

Comme les habitants de Tarragone étaient venus annoncer à Auguste qu'un palmier avait poussé sur l'autel qui lui était consacré, et présentaient cet événement comme un signe miraculeux, l'empereur refroidit leur enthousiasme par cette simple remarque : « On voit bien que vous y allumez souvent du feu. » (2) Ce qui est valorisé comme miracle est dévalué quand on n'y voit que l'ef-

(1) Bentham - Op. cit. VI, ch. VIII, p. 24.

(2) Quintilien - Institution oratoire, Paris, Garnier, vol. II, L VI, ch. III. par. 77.

fet d'une négligence. D'une façon similaire, un même acte sera jugé différemment selon l'intention que l'on attribue à son auteur.

Toutes ces divergences dans l'interprétation des mêmes faits peuvent expliquer que l'argument pragmatique ne conduise pas toujours aux mêmes conclusions, qu'il nécessite un accord préalable sur la nature et l'importance des conséquences, accord qui est d'ailleurs, dans un milieu de culture donné, plus fréquent qu'on ne pourrait le croire.

Si, au lieu de partir d'un fait pour en déterminer les conséquences, on opère d'une façon inverse, on part d'un événement ou d'un ensemble d'événements favorables ou défavorables, à quelle cause va-t-on les imputer pour appliquer à celle-ci l'argument pragmatique ? La réponse à cette question ne s'impose presque jamais et peut susciter des controverses interminables. En effet, si l'argument pragmatique permet d'apprécier quelque chose au moyen de ses effets, comment déterminer la part qui revient à une cause unique dans la réalisation de ces conséquences ?

Le cas idéal serait celui où l'on pourrait montrer qu'un événement constitue la condition nécessaire et suffisante d'un autre. C'est à quoi vise l'argumentation suivante d'un auteur médiéval :

« Il t'est dur d'avoir perdu ceci ou cela ? Ne cherche donc pas à perdre ; car c'est chercher à perdre que de vouloir acquérir ce qui ne se peut conserver. » (1)

D'habitude l'événement ne sera qu'une condition nécessaire ou une cause partielle. Pour pouvoir transposer sur lui tout le poids des effets, il faudra diminuer l'importance et l'influence des causes complémentaires, en les traitant d'occasions, de prétextes, de causes occasionnelles.

Par ailleurs, dans ce transfert de la valeur d'un effet sur sa cause, jusqu'à quel chaînon de la chaîne causale faut-il remonter ? Déjà Quintilien avait constaté que « en remontant ainsi de cause en cause et en les choisissant, on peut arriver où l'on veut. » (2)

Celui qui est accusé d'avoir commis un crime peut s'efforcer de rejeter la responsabilité sur son éducation, ses parents, le milieu social. Une des théories les plus compliquées du droit est celle qui s'efforce de déterminer les auteurs responsables des dommages. A qui faut-il imputer un fait dommageable, qui en est la cause responsable ? Rien de moins évident.

La même difficulté se présente en théologie. A qui faut-il imputer ce qu'il y a de mauvais et de défectueux dans l'univers ? Dieu se propose manifestement le bien de l'ordre universel et, quoiqu'il soit tout puissant, nous constatons néanmoins que l'univers n'est pas exempt d'imperfection. Une

(1) Guigues le Chartreux - *Meditaciones*, Patrologie latine, t. CLIII, col. 610 B.

(2) Quintilien - *Op. cit.*, vol. II, LV, ch. X, par. 84.

construction intellectuelle s'imposera pour n'imputer à Dieu, cause première pure de tout défaut, que ce que l'Univers contient de bien et de perfection, mais non ce qu'il contient de mauvais et de défectueux. (1)

En résumé, un effet résultant le plus souvent d'un concours de plusieurs causes, et chacune d'entre elles faisant partie d'une chaîne causale, peut-on fournir des critères incontestables qui déterminent, sans discussion, la cause à laquelle on appliquera l'argument pragmatique ? Je crois à la possibilité d'accords limités en cette matière, mais non pas à l'existence d'une définition métaphysique de la cause, valable en toute circonstance et qui permettrait de transférer sur elle, d'une façon indiscutable, la valeur des conséquences.

La dernière objection concerne l'emploi exclusif de l'argument pragmatique pour déterminer toute valeur. Cela suppose évidemment la réduction de tout fait aux conséquences qui permettent de l'apprécier. Si ces conséquences sont d'une espèce déterminée, ce sont elles qui constitueront le commun dénominateur auquel toute autre valeur sera ramenée et en fonction desquelles elle sera appréciée. Les adversaires de l'argument pragmatique, comme seul schème utilisable dans l'argumentation sur les valeurs, lui reprochent de faire disparaître ce qu'il y a de spécifique dans les notions de devoir, de faute, ou de péché, de réduire ainsi la sphère de la vie morale ou religieuse. La valeur de vérité, de sincérité, ne se mesure pas seulement à ses heureux effets, et la réussite n'est pas l'unique critère en toute matière. Montaigne note, dans ses Essais, que

« Cette sentence est justement reçue , qu'il ne faut pas juger les conseils par les événements, Les Carthaginois punissaient les mauvais avis de leurs capitaines, encore qu'ils fussent corrigés par une heureuse issue. Et le peuple romain a souvent refusé le triomphe à des grandes et utiles victoires, parce que la conduite du chef ne respondoit point à son bonheur. » (2)

A l'utilitarisme s'oppose le formalisme. Aux effets de l'argument pragmatique s'oppose une appréciation fondée sur un autre critère, la conformité avec certaines règles dont l'observation s'impose quelles qu'en soient les conséquences.

Dans ce même esprit, Simone Weil s'indigne de ce que plusieurs arguments en faveur du christianisme soient de l'espèce « publicité pour pilules Pink, et soient du type, avant l'usage - après l'usage. Ils consistent à dire : « Voyez comme les hommes étaient médiocres avant le Christ ... ». (3)

(1) E. Gilson - Le thomisme, Paris, Vrin 1945, p. 223.

(2) Montaigne - Essais, Bibl. de la Pléiade, Paris 1946, L III, ch. VIII, pp. 904-905.

(3) S. Weil - L'enracinement, Paris, Gallimard, 1949, p. 213.

En effet, l'appréciation grâce à la seule considération des conséquences aboutit à ravalier ce qui les produit au rang d'un moyen qui, quelle que soit son efficacité, ne possède plus le prestige de ce qui vaut pour soi. Un monde sépare ce qui vaut uniquement à titre de moyen de ce qui possède une valeur intrinsèque. Relisons cette analyse de l'amour chez Goblot :

« On aime déjà quand on devine dans l'aimé une source de félicités inépuisables, indéterminées, inconnues... Alors l'aimé est encore un moyen, un moyen unique et impossible à remplacer à fins innombrables et indéterminées.. On aime véritablement, on aime son ami *pour lui-même*, comme l'avare aime son or quand, la fin ayant cessé d'être considérée, c'est le moyen qui est devenu la fin, quand la valeur de l'aimé, de relative, est devenue absolue. » (1)

Le processus inverse qui transformerait une fin en moyen, a quelque chose de dévaluant, de dépréciatif. Or apprécier la morale uniquement par ses effets, c'est ne voir en elle qu'une simple technique, si importante soit-elle, c'est avoir une conception pharisienne de la morale.

C'est ce reproche de pharisaïsme que Scheler, dans son *Formalisme en éthique*, adresse à tous ceux qui confondent le bon et le méchant en eux-mêmes avec la morale socialement admise, dont le fonctionnement aurait été, d'après lui, parfaitement analysé par les utilitaires.

D'après Scheler, en effet,

« les modes de conduite qui correspondent à ces qualités axiologiques (le bon et le méchant) ne sont loués et blâmés sur le plan social que *dans la mesure où* ces modes de conduite sont *en même temps* utiles ou nuisibles pour les intérêts de la société. En d'autres termes, l'« utilité » et la « nocivité » des modes de conduite jouent ici le rôle de *seuils* de la *louange* et du *blâme sociaux* susceptibles d'être appliqués aux valeurs morales, mais ne sont pas le moins du monde la condition d'existence des valeurs ni l'élément qui en déterminerait l'unité en tant que « morale » ou « immorale ». (2)

L'argument pragmatique, de par sa nature même, se limite, d'après Scheler, à la mesure de ce qui est socialement utile ou nuisible, mais nous laisse loin de l'appréciation de la moralité véritable. Cette objection, et d'autres de même espèce, seront toujours évoquées quand les phénomènes étudiés et les conséquences qui devraient permettre leur mesure ne sont pas situés sur un même plan et que les procédés de mesure adoptés semblent une profanation de la valeur supérieure.

Le bref examen des usages de l'argument pragmatique et des critiques qu'il suscite, nous révèle que la limitation méthodologique des techniques de raisonnement à ce seul type d'argument n'est défendable que si, lors de son

(1) E. Goblot - La logique des jugements de valeur, Paris 1927, pp. 55-56.

(2) Scheler - Le formalisme en éthique, p. 180. (Trad. française p. 196).

application, une intuition ou une évidence peut pertinemment être opposée à toute velléité de discussion. Si un *accord de fait* sur tous les points discutables permet de limiter à une seule technique - à savoir l'application de l'argument pragmatique - tout raisonnement sur les valeurs, un *accord de droit*, imposé par une prise de position philosophique, présuppose la garantie d'intuitions évidentes. A défaut de pareille garantie et en cas de désaccord, les autres techniques argumentatives seront appelées à la rescousse pour permettre de trancher les questions en litige. Et, comme dans toute argumentation, les solutions admis ne s'imposeront pas d'elles-mêmes, mais seront adoptées sous la responsabilité de celui qui aura, en âme et conscience, pesé le pour et le contre.

Ch. Perelman (Bruxelles)